

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00075

Numéro SIREN : 808 922 538

Nom ou dénomination : A2CF SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 22/07/2020 sous le numéro de dépôt B2020/006214

**GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
..... DE SAINT-ETIENNE**

Date : 22/07/2020

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/006214**
n° de gestion : **2015B00075**
n° SIREN : **808 922 538 RCS Saint-Etienne**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Saint-Etienne certifie avoir procédé le 22/07/2020
à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

A2CF SERVICES
8 Rue De la Haute Garenne 42400 SAINT-CHAMOND

date de clôture : 31/12/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels





SASU A2CF SERVICES

8 rue de la Haute Garenne

42400 ST CHAMOND

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Dossier pour Entreprise

CDLA

190 Rue Louise Labé

69970 CHAPONNAY

Tel 04 72 21 91 91

contact@cclaconseils.fr

ATTESTATION DE L'EXPERT COMPTABLE

Etat exprimé en **euros**

Conformément à nos accords, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise SASU A2CF SERVICES relatifs à l'exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019, qui se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	123 342 €
Chiffre d'affaires :	164 639 €
Résultat net comptable :	19 895 €

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à CHAPONNAY
Le 08/06/2020

Denis CRASSAVA

Expert Comptable

Signé électroniquement le 09/06/2020 par
Denis Crassava



MORTIER Yannick

Associé

Signé électroniquement le 09/06/2020 par
Yannick MORTIER





Comptes Annuels au 31/12/2019

Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2019			31/12/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	3 759	3 733	26	284
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	4 120	476	3 645	4 057
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	56 294	5 863	50 431	12 829
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
TOTAL (II)		64 173	10 072	54 101	17 170
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	40 208		40 208	17 109
	Autres créances	8 966		8 966	2 143
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	20 036		20 036	15 937
	Charges constatées d'avance	32		32	65
	TOTAL (III)	69 241		69 241	35 254
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		133 414	10 072	123 342	52 424

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2019

31/12/2018

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	5 000	5 000
	RESERVES		
	Réserve légale	527	146
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	10 019	2 765
	Report à nouveau	21 720	21 720
	Résultat de l'exercice	19 895	7 635
	Subventions d'investissement Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	57 161	37 266
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers	31 195	1 034
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 489	5 229
	Dettes fiscales et sociales	15 149	7 547
DETTES DIVERSES	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	1 348	1 348
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	66 181	15 158
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	123 342	52 424
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	19 895,42	7 635,24
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	66 181	15 158
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2019

31/12/2018

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				3 127
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	164 639		164 639	114 538
	Montant net du chiffre d'affaires	164 639		164 639	117 665
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
CHARGES D'EXPLOITATION	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			361	997
	Autres produits			985	
	Total des produits d'exploitation (1)			165 986	118 662
	Achats de marchandises				2 721
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres achats et charges externes			82 763	73 352
	Impôts, taxes et versements assimilés			2 402	1 664
	Salaires et traitements			40 936	18 654
	Charges sociales du personnel			11 079	11 998
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir			5 049	1 628
	Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant				
CHARGES D'EXPLOITATION	Dotations aux provisions				
	Autres charges			240	519
Total des charges d'exploitation (2)				142 470	110 536
RESULTAT D'EXPLOITATION				23 515	8 127

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2019

31/12/2018

RESULTAT D'EXPLOITATION		23 515	8 127
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		309
	Total des charges financières		309
RESULTAT FINANCIER			(309)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		23 515	7 818
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		1 192
	Total des produits exceptionnels		1 192
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	2	28
	Total des charges exceptionnelles	2	28
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(2)	1 164
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES		3 618	1 347
TOTAL DES PRODUITS		165 986	119 854
TOTAL DES CHARGES		146 090	112 219
RESULTAT DE L'EXERCICE		19 895	7 635

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
 (3) dont produits concernant les entreprises liées
 (4) dont intérêts concernant les entreprises liées



Etats Fiscaux au 31/12/2019

Direction Générale des Finances Publiques

IMPOT SUR LES SOCIETES

Timbre à date du service

Exercice ouvert le **01012019** et clos le **31122019** Régime simplifié d'imposition ☒ Régime réel normal ☐
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble de groupe ☐ Si PME innovante ☐ Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage art. 209-O B (entreprises de transport maritime) ☐

Adresse du service où doit être déposée cette déclaration : SIE SAINT-CHAMOND
17 RUE VICTOR HUGO
bp 228
42400 SAINT CHAMOND
Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement :

A IDENTIFICATION	SASU A2CF SERVICES 8 rue de la Haute Garenne	
Identification du destinataire	42400 ST CHAMOND	
		80892253800026
	Insp. IFU	N° dossier
		N° Siret
Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :		
		B ACTIVITE
		Activités exercées (souligner l'activité principale) : Formation Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés, doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (Article 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante
- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux de 33,1/3 % ou au taux de 31 %		Bénéfice imposable au taux de 28 %		Bénéfice imposable au taux de 15 %	24 117	Déficit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %								

2 Plus-values	Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %						
Plus-values à long terme imposables au taux de 19 %		Autres plus-values imposables au taux de 19 %		Plus-values à long terme imposables aux taux de 0 %		Plus-values exonérées art.238 quindecies	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches
(cocher la case selon le cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2

Entreprises nouvelles art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur art 44 octies A ☐	Pôle de compétitivité ☐
Entreprises nouvelles art.44 septies ☐	Zones franches d'activité art.44 quaterdecies ☐	Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies ☐	Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art.44 sexdecies ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	Autres dispositifs ☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées ☐			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W ☐**D IMPUTATIONS** (cf. la notice de la déclaration 2065) Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).

1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement	
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	
Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice) Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 % **F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS**

- 1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI) ☐
- 2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :
- 3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) ☐
- Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? **OUI** Si oui, indication du logiciel utilisé **ComptabiliteExpert**

OGA/OMGA ☐ **Viseur conventionné** ☐

Nom, adresse, téléphone :
- Professionnel de l'expertise comptable : CDLA 190 Rue Louise Labé 04 72 21 91 91
I 69970 CHAPONNAY
- Conseil :
- CGA/OMGA ou viseur conventionné :
N° d'agrément

A ST CHAMOND le 08062020 Signature et qualité du déclarant CELETTE Henri Président

SASU A2CF SERVICES
31122019

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts	Payées par la société elle-même	(a)	
	Payées par un établissement chargé du service des titres	(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)	
4. Montant des distributions autres que celles visées en (a),(b),(c) et (d) ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e à h)		(e)	
		(f)	
		(g)	
		(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7. Montant des revenus répartis		total (a à h)	

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

[illegible]

IMPOT SUR LES SOCIETES
ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

N° 2065 Bis-SD (SUITE)
(2020)

(A ne remplir que sur les exemplaires "en continu")

Désignation de l'entreprise **SASU A2CF SERVICES**
et Date de clôture de l'exercice **31122019**

J DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIET AIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2019, montant total des bases brutes fiscales. Ils doivent être majorés, le cas échéant, des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages

**CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
MOINS-VALUES A LONG TERME (MVLT)** (voir les explications figurant sur la notice)

Taux de 15 %
(art. 219 I a ter et a quater du CGI)

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice

MVLT réalisée au cours de l'exercice

MVLT restant à reporter

Désignation de l'entreprise		SASU A2CF SERVICES		8 rue de la Haute Garenne		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		42400 ST CHAMOND					
SIRET		8 0 8 9 2 2 5 3 8 0 0 0 2 6					
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122019		31122018	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014	3 759	016	3 733	26	284
	Immobilisations corporelles*	028	60 414	030	6 339	54 076	16 885
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
	Total I (5)	044	64 173	048	10 072	54 101	17 170
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * Autres * (3)	068	40 208	070	40 208	17 109	
		072	8 966	074	8 966	2 143	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	20 036	086	20 036	15 937	
	Charges constatées d'avance *	092	32	094	32	65	
	Total II	096	69 241	098	69 241	35 254	
	Total général (I + II)	110	133 414	112	10 072	123 342	52 424
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	5 000	5 000			
	Ecarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126	527	146			
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	10 019	2 765			
	Report à nouveau	134	21 720	21 720			
	Résultat de l'exercice	136	19 895	7 635			
	Provisions réglementées	140					
Total I	142	57 161	37 266				
Provisions pour risques et charges		Total II		154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	18 489	5 229			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 31 195)	172	47 692	9 930			
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176	66 181	15 158			
Total général (I + II + III)				180	123 342	52 424	
RENVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	41 980	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SASU A2CF SERVICES		Néant ☐ *		
A - RESULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31122019	Exercice N-1 clos le 31122018	
				1	2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209	210	3 127	
	Production vendue { biens dont export et livraisons services * intracommunautaires }		215	214		
			217	218	164 639 114 538	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222		
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230	1 347 997	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	165 986 118 662	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	2 721	
	Variation de stock (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	82 763 73 352	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	584	244	2 402 1 664	
	Rémunérations du personnel *			250	40 936 18 654	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	11 079 11 998	
	Dotations aux amortissements *			254	5 049 1 628	
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259	260	262	240 519	
	Total des charges d'exploitation (II)				264	142 470 110 536
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	23 515 8 127	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280		
	Produits exceptionnels (IV)			290	1 192	
	Charges financières (V)			294	309	
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347		300	2 28	
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	3 618 1 347	
	2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	19 895 7 635
	B - RESULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	19 895 314
Régénérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	3 618	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	604	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)	249		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		987	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981		989		
Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)		990		991		
ZFA NG (44 quaterdecies)		345		344		
Divers* { Créance due au report en arrière du déficit } { Déduction exceptionnelle (art 39 decies) }		346	655	641		
Dont { Déduction exceptionnelle (art 39 decies A) } { Déduction exceptionnelle (art 39 decies B) } { Déduction exceptionnelle (art 39 decies C) } { Déduction exceptionnelle (art 39 decies D) }		643	645	647	648	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	24 117 354	
Déficits		Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)			356	
		Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	24 117 372	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

2033B - Divers à réintégrer au 31/12/2019

Libellé	Montant
AMD-Amendes et pénalités	2
Amortissements excédentaires	602
Totalisation	604

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SASU A2CF SERVICES										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
		ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410	2 446	412	1 313	414		416	3 759												
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430	4 120	432		434		436	4 120												
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446													
	Installations générales agencements divers	450		452	13 240	454		456	13 240												
	Matériel de transport	460		462	26 796	464		466	26 796												
	Autres immobilisations corporelles	470	15 626	472	631	474		476	16 257												
Immobilisations financières		480		482		484		486													
TOTAL		490	22 193	492	41 980	494		496	64 173												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																			
Immobilisations incorporelles		500	2 162	502	1 571	504		506	3 733												
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520	64	522	412	524		526	476												
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536													
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	687	544		546	687												
	Matériel de transport	550		552	610	554		556	610												
	Autres immobilisations corporelles	560	2 798	562	1 768	564		566	4 566												
TOTAL		570	5 023	572	5 049	574		576	10 072												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10										
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
					⑤	19 %	15 % ou 12,80 %	0 %													
						⑥	⑦	⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595													
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES - DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)				Désignation de l'entreprise : SASU A2CF SERVICES				Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
	Dotations		Reprises						
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710		715		2				
Constructions	720		725		3				
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4				
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5				
Matériel de transport	750		755		6				
Autres immobilisations corporelles	760		765		7				
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B				780
II DEFICITS REPORTABLES				III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995			
Déficits imputés		983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996			
Déficits reportables		984							
Déficits de l'exercice		860							
Total des déficits restant à reporter		870							
IV DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI						325			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *								380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326			
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	14 412
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	9 567
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise : SASU A2CF SERVICES			Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01012019		et clos le : 31122019		Durée en nombre de mois 12
DECLARATION DES EFFECTIFS				
Effectifs moyens du personnel *	376	1		
dont apprentis	657			
dont handicapés	651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE				
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE				
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	164 639		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119			
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	361		
TOTAL 1	106	165 000		
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	985		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143			
Subventions d'exploitation reçues	113			
Variation positive des stocks	111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153			
TOTAL 2	144	985		
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée				
Achats	121	46 353		
Variation négative des stocks	145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	35 216		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133			
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	240		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150			
TOTAL 3	152	81 809		
IV - Valeur ajoutée produite				
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	84 177	
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises				
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117	84 177	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE				
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.				
Mono établissement au sens de la CVAE	020	X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	165 000		
Effectifs au sens de la CVAE	023			
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026			
Période de référence	024	160		
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	186			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

☒ (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET 80892253800026

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU A2CF SERVICES

ADRESSE (voie) 8 rue de la Haute Garenne

CODE POSTAL 42400 VILLE ST CHAMOND

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	5 000

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique BOHNKE Prénom(s) Valérie
Nom marital CELETTE % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 5 000
Naissance : Date 10021975 N° département 69 Commune OULLINS Pays FRANCE
Adresse : N° 8 Voie rue de la Haute Garenne
Code postal 42400 Commune ST CHAMOND Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2020

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1

(1) Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2019

N° SIRET 80892253800026

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU A2CF SERVICES

ADRESSE (voie) 8 rue de la Haute Garenne

CODE POSTAL 42400

VILLE

ST CHAMOND

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

Taux réduit d'IS

Détermination des bénéfices soumis au taux réduit
(Article 219-I-b du CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code NAF
SASU A2CF SERVICES	80892253800026	
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
8 rue de la Haute Garenne		
42400 ST CHAMOND		

I. Résultats de l'exercice		
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058-A, ligne XI ou tableau 2033-B, ligne 352)	24 117
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059-A, total colonne 9 ou tableau 2033-C, ligne 596)	
c	Déficits antérieurs imputés au titre de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XL ou tableau 2033-B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WV)	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059-A, ligne 17 ou tableau 2033-C, ligne 593)	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058-A, ligne WW et XB)	

II. Bénéfices soumis au taux réduit		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 38 120 € x (Durée de l'exercice en mois / 12)	38 120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	24 117
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
	Total des lignes h à k à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065	24 117

III. Bénéfices soumis au taux normal	
l	Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n°2065

IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 15%	
m	Total des lignes (d-j-k) à reporter cadre C-2 de l'imprimé n°2065

Taux réduit d'IS

(CGI, art. 219-I-b; CGI, ann III, art. 46 quater-OZZ bis A)

Identification de la société		
Désignation de la société et adresse de son établissement principal	N° de SIRET de son établissement principal	Code APE
SASU A2CF SERVICES	80892253800026	
	Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)	
8 rue de la Haute Garenne		
42400 ST CHAMOND		

Le soussigné

- Nom et prénom : CELETTE Henri
- Qualité : Président

déclare que l'entreprise ci-dessus désignée applique depuis le :
les dispositions de l'article 219 du Code Général des Impôts, en référence ci-dessus.

L'entreprise entend bénéficier de l'imposition au taux réduit de 15% au titre de l'exercice déclaré,
dans les conditions prévues à l'article 219 déjà cité.

Fait à : ST CHAMOND
Le : 08062020

Signature du déclarant

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2019

Total des Charges à payer		6 805
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		2 654
<i>FNP SOUS TRAITANCE</i>	2 654	
Dettes fiscales et sociales		4 151
<i>PROVISIONS CP</i>	895	
<i>PRIMES A PAYER</i>	2 000	
<i>PROVISION CHARGES SOC S/ CP</i>	347	
<i>PROVISION CHARGES SOCIALES</i>	600	
<i>TAXE APPRENTISSAGE</i>	127	
<i>FORMATIONS</i>	182	

ANNEXE - Élément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	31/12/2019
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION				32
CCA Maintenance			32	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL				32

Approbation des comptes de l'exercice 2019

(du 01/01/2019 au 31/12/2019)

L'an deux mille vingt et le 21 juillet, à Saint Chamond, Madame Valérie CELETTE, associée unique de la société « A2CF SERVICES », société par actions simplifiées au capital de 5.000 €, immatriculée au RCS de SAINT ETIENNE sous le numéro 808 922 538 00026, et dont le siège social est sis au 8 rue de la Haute Garenne à Saint Chamond.

Après avoir exposé qu'elle a établi et arrêté les comptes (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

A pris les résolutions ci-après relatives à :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2019 ;
- l'affectation du résultat ;

Première résolution :

L'associée unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019, et se soldant par un bénéfice de 19 895,00 €.

Deuxième résolution :

En conséquence, le bénéfice de l'exercice s'élevant à la somme de 19 895,00 € est affecté comme suit :

- 5 % à la réserve légale, soit 994,75 € ;
- le solde aux réserves ordinaires, soit 18 900,25 €.

L'associée unique approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 19 895 € et l'impôt correspondant s'élevant à 3 618,00 €.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, elle déclare qu'au titre des trois derniers exercices, il n'a été distribué aucun dividende.

Dernière résolution

Tous pouvoirs sont donnés à Valérie CELETTE. pour effectuer ou faire effectuer les éventuelles formalités de publicité afférentes aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Des décisions qui précèdent, il a été établi le présent procès-verbal, signé par l'associée unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associée unique

Valérie CELETTE

Affectation du résultat de l'exercice 2019

Proposition d'affectation du résultat soumise à l'associé unique le 21 juillet 2020

L'associé unique constatant que le bénéfice de l'exercice s'élevant à 19 895,00 € constitue un bénéfice distribuable, décide d'affecter cette somme :

- 5 % à la réserve légale, soit 994,75 € ;
- le solde aux réserves ordinaires, soit 18 900,25 €.

La proposition d'affectation du résultat, telle que reproduite ci-dessus a été adoptée par l'associé unique.

Fait à Saint Chamond, le 21 juillet 2021

L'Associé unique